

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 AVRIL

L'emprunt de la Ville de Paris

Les communalards qui siègent à l'Hotel de Ville de Paris déblatèrent souvent contre l'infâme capital, mais ils ont facilement les poches ouvertes pour le recevoir, même en dépit des lois.

Non contents de s'offrir un traitement illégal de 6,000 francs par an et de se faire voiturier dans les carrosses de la Ville, sans parler d'autres douceurs supplémentaires, il paraît que ces édiles s'adjugent maintenant un droit de préemption sur les titres des emprunts municipaux.

On sait que, pour l'émission du 29 mars, ils ont exclu les souscripteurs des départements afin de faire voir aux Parisiens des queues immenses aux portes des mairies et des établissements financiers où l'on était admis à souscrire.

Beaucoup de personnes, d'ailleurs, après avoir fait queue pendant de longues heures, ont appris qu'il ne restait plus de titres. Pourquoi ? Parce que MM. les conseillers municipaux s'en étaient adjugé une grande quantité à eux-mêmes et sans faire queue. Et remarquez bien qu'il ne s'agissait pas, pour ces honnêtes communalards, de placer leurs économies, mais bien de faire une opération de Bourse à coup sûr.

Deux jours avant l'ouverture de la souscription, le nouvel emprunt faisait prime de 10 francs sur le marché.

Nos communalards ont donc pu récolter un joli bénéfice.

On lit dans la *Cocarde* :

« Nous tenons à la disposition de nos amis les révisionnistes, faisant campagne électorale, des noms de conseillers ayant fait l'opération dans les conditions que nous venons de dire et des noms d'agents de change ayant opéré pour le compte de ceux-ci. »

Un journal l'ayant dénoncé, cela parut un peu exorbitant à un candide reporter qui crut devoir s'en ouvrir à M. Darlot, président du Conseil municipal.

Or, « l'honorable président, dit le *Journal des Débats*, a reconnu l'authenticité du fait et n'a paru nullement scandalisé. C'est bien le moins, a-t-il dit en substance, que les conseillers qui ont la peine de voter des emprunts puissent en recueillir quelques menus avantages. »

« M. Darlot, ajoute le *Journal des Débats*, trouve tout naturel que ses collègues se fassent réserver tel nombre de titres qu'ils désirent, alors que ces titres font déjà prime, et qu'ils revendent ces titres en gardant le bénéfice de la prime. Nous ne nous attarderons pas à discuter la moralité de ce procédé. Chacun a sa façon de comprendre le maniement des deniers publics. »

Quant à nous, nous demanderons à M. le ministre de la justice s'il n'y a pas dans cet incident plus que scandaleux un délit administratif qui appelle l'intervention du parquet.

INFORMATIONS

M. Carnot doit se rendre en Corse. Devait-il ou non faire à la maison où est né Napoléon I^{er} la visite traditionnelle ? Il paraît que la question a donné lieu à maintes négociations. Si M. Carnot allait à la maison, ne l'accuserait-on pas de bonapartisme ? D'un autre côté, les Corses n'aiment point qu'on ait l'air d'oublier que leur pays a donné naissance à Napoléon I^{er}. On a fini par penser qu'il était plus sage d'en passer par là. On a fait valoir que cette maison « n'avait plus qu'un caractère historique » et sans doute aussi qu'il était difficile d'avoir l'air de croire que Napoléon I^{er} n'avait jamais existé. M. Carnot s'est rendu à ces arguments, mais que diront les radicaux ?

LE DUC D'ORLÉANS A CLAIRVAUX

Un détail connu, jusqu'à ce jour, des intimes seulement.

Diverses notabilités mondaines, dit le *Figaro*, ayant témoigné l'intention de fermer leurs salons pendant la détention du duc d'Orléans, le duc de Luynes communiqua au prince ces projets, lui demandant un avis à ce sujet.

Le duc d'Orléans répondit que ses amis le désobligeraient en prenant à cause de lui pareille attitude. « Je suis très content de mon sort, a-t-il ajouté, j'ai fait mon devoir et je suis en France. D'ailleurs, le commerce parisien a déjà trop à souffrir depuis tant d'années de la stagnation des affaires : il faut au contraire que tous les nôtres s'unissent, donnent des fêtes pour le bien-être de ceux qui souffrent. »

Conformément à une décision du conseil supérieur d'hygiène, le gouvernement avait interdit l'entrée en France des vins contenant une certaine proportion de chlorure de sodium. Etant mélangé dans une proportion même assez faible avec le vin, le chlorure de sodium constitue, en effet, un produit nuisible à la santé.

Le gouvernement espagnol s'est ému de cette interdiction qui avait été appliquée sans délai. M. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris, s'est rendu auprès de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, pour demander au gouvernement français de n'appliquer sa décision prohibitive qu'à une date ultérieure, afin de permettre aux viticulteurs espagnols de prendre des dispositions en conséquence.

Le conseil des ministres, saisi de la question, a décidé de faire droit à la demande de l'Espagne en lui accordant le délai qu'elle sollicitait.

M. Eiffel vient de saisir la municipalité de Lyon d'un intéressant projet. Il s'agirait de construire un pont reliant, au-dessus de la Saône, la colline de Fourvières à la colline de la Croix-Rousse.

On sait que la hauteur de ces deux collines est de plus de cent mètres, et que la distance qui les sépare est d'au moins deux cent cinquante mètres.

PARIS DE COURSES

Le *Temps* publie les informations suivantes qui intéressent ceux qui s'occupent des paris aux courses :

« M. Jules Develle, ministre de l'agriculture, a reçu aujourd'hui les présidents des sociétés des courses de Longchamp, Auteuil et Vincennes, avec lesquels il s'est entretenu des moyens d'établir un règlement uniforme pour les paris sur les hippodromes parisiens.

» L'intention du ministre est d'instituer une commission dans laquelle il ferait entrer les présidents des sociétés de courses et qui serait chargée de la solution de cette question.

» On n'a pas oublié, en effet, le jugement rendu récemment par le tribunal de la Seine dans le procès en diffamation intenté par M. Ledat, propriétaire de chevaux de courses, à un journal de sport.

» Nous avons publié ce jugement dont les considérants rappelaient en détail un incident qui s'était produit aux courses d'Auteuil et que ce journal avait raconté en l'accompagnant de commentaires défavorables à M. Ledat.

» Il s'agissait d'une course où trois chevaux seulement étaient partis. Deux, sur trois, appartenaient à M. Ledat. Le troisième étant tombé pendant le parcours, le public s'attendait à voir gagner celui des deux chevaux de M. Ledat que des courses antérieures et la monte du premier jockey de l'écurie désignaient comme le meilleur.

» C'est le contraire qui se produisit ; le meilleur cheval céda la place à son compagnon d'écurie qui, avant la course, n'avait naturellement rencontré que peu de partisans parmi les parieurs.

» On devine quels soupçons le public, qui avait généralement joué le favori, dirigea sur le propriétaire. Le journal poursuivi par M. Ledat s'était fait l'écho de ces accusations.

» Depuis, le comité des courses d'Auteuil, sans rien préjuger ni juger au point de vue purement technique et sportif, a décidé que pour préserver, dans tous les cas, le public de toutes méprises, les guichets du pari mutuel ne donneraient plus de tickets différents pour les chevaux d'une même écurie.

» On jouera la chance de l'écurie et, quel que soit le vainqueur, le public sera payé au prorata de son pari.

» A Longchamp et à Vincennes, aucune modification n'avait été apportée à l'ancienne réglementation. Aucun incident tumultueux ne s'était produit, en effet, à la suite d'une course, comme cela est arrivé à Auteuil.

» Cependant, pour prévenir le renouvellement de protestations bruyantes, on a voulu étudier s'il n'était pas possible de faire cesser une diversité de procédés qui a donné lieu récemment à des incidents tumultueux. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 avril 1890.

La hausse un peu vive de ces jours derniers détermine quelques réalisations : 3 0/0, 88.52 ; 4 1/2 0/0, 106.50.

L'action du Crédit Foncier est demandée à 4,325, en prévision du coupon de 33 francs qui sera payé à partir du 1^{er} juillet prochain.

Les transactions sur la Banque de Paris sont actives à 786 et 788.75 ; on sait que le dividende de 1889 sera de 40 francs par action sur lesquelles il reste à toucher un coupon de 20 francs. La Banque Nationale du Brésil s'est négociée à 604.25.

La Société Générale est ferme à 477.50. Le solde du dividende de 6.25 par action est payable depuis le 1^{er} avril.

Les Dépôts et Comptes courants se maintiennent à 602.50.

La hausse générale a profité dans une large mesure aux Fonds Portugais ; le 3 0/0 est demandé à 64.30, le 4 1/2 0/0 à 498.50. Cette attitude est d'un bon augure pour l'opération financière que prépare le gouvernement portugais et sur laquelle nous reviendrons demain.

L'obligation 4 0/0 du chemin de fer d'Orléans est appelée à suivre la progression des fonds russes, car elle est garantie par l'Etat et donne à son cours actuel de 573.75 un revenu un peu supérieur à la rente nationale.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 398.50.

NOUVELLES MILITAIRES

CHANGEMENTS DE GARNISON

On écrit de Nancy, 31 mars, à la *France Militaire* :

« Ce matin a eu lieu le départ du 10^e régiment de hussards qui va tenir garnison à Commercy. La route se fera en deux étapes ; ce soir le régiment couchera à Toul.

» Le 12^e dragons, qui doit remplacer les hussards à Nancy, doit arriver demain matin de Commercy.

» Samedi, les officiers de la garnison de Nancy ont offert un punch d'adieu aux officiers du 10^e hussards ; un autre punch sera offert demain soir aux officiers du 12^e dragons. »

M. de Freyinet a chargé le directeur du service de santé de se rendre à Lorient, où la garnison des troupes de terre et de la marine est constamment décimée par la fièvre typhoïde. Pour deux régiments, la moyenne des décès typhiques dépasse le chiffre énorme de 400 hommes par an.

L'honorable M. Dujardin-Beaumez, rentré à Paris, a prescrit, au nom du président du conseil, un assainissement énergique des casernes et un changement complet dans l'alimentation des eaux potables distribuées aux militaires.

On se rappelle qu'une maladie, dont le caractère n'avait pu encore être bien défini, a sévi dernièrement sur le 12^e régiment de chasseurs à Rouen. Il s'agissait de coliques violentes, de spasmes et de diarrhées constituant les symptômes d'un empoisonnement rapide.

Il a été reconnu que les indispositions constatées provenaient de saucisses de conserve avariées faisant partie de l'approvisionnement normal qui est renouvelé tous les quatre ans.

Déjà il y a trois ou quatre ans le 12^e chasseurs a subi des dérangements analogues et pour la même cause qui appelle la sérieuse attention de l'administration de la Guerre.

Une instruction émanant de la 5^e Direction

devrait prémunir les corps contre la mise en service de boîtes de conserves présentant des marques de fermentation intérieure.

(Progrès militaire.)

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE JEUDI-SAINT

La population religieuse de Saumur a suivi les traditions anciennes. Elle est venue en foule hier tout le jour faire visite aux *Paradis*. Toutes les églises, toutes les chapelles particulières ont été envahies jusqu'à la nuit par les pieux fidèles, et leur attitude recueillie prouve combien le sentiment religieux est enraciné dans les masses. Si les temps étaient meilleurs, si le régime gouvernemental était autre, combien de gens, dont l'existence et celle de leur famille est dépendant, seraient heureux de se joindre à leurs voisins, de donner libre cours à leurs sentiments ! Ils espèrent en des jours meilleurs, en des hommes plus respectueux de la liberté de conscience pour ne plus être contraints de dissimuler leurs convictions et maudissent en attendant les hommes qui les espionnent et ceux qui les pressurent.

Grâce à un soleil radieux et à une belle journée printanière, les enfants en grand nombre, parés de leurs plus belles toilettes, ornaient nos rues, et, sous l'inspiration de leur mère, joignaient dans les églises leurs prières à celles des pieux pèlerins.

**

LES ÉTALAGES

Le soir, la fête profane ne le cédait en rien à la fête religieuse. Selon la coutume, les magasins de Saumur avaient fait leur étalage traditionnel du *Jeudi-Saint*. Ce n'était partout que flots de verdure, de fleurs, de produits de toutes les industries, disposés avec un goût exquis, et qui mettent dans l'embarras un chroniqueur qui veut être juste pour tous et n'a qu'une préoccupation : n'oublier personne. Voilà ce qui sera le plus difficile ; aussi nous déclarons-nous de suite impuissant pour une telle tâche, et à tout hasard ne citerons-nous que quelques maisons. Du reste, la foule des promeneurs était hier assez compacte pour réparer les omissions que nous voudrions éviter, et chacun rendra justice à notre commerce local, qu'il a fait preuve d'autant d'intelligence que d'habileté, qu'aujourd'hui il n'y a nulle raison plausible pour aller chercher au loin ce que l'on trouve si facilement sous la main.

Que la clientèle des départements sache que les grands magasins de la capitale expédient le plus souvent sur la province ce qui est dé-

modé pour la Parisienne et que la grande couturière de la ville voisine n'est ni mieux inspirée, ni plus habile que celle qui demeure à côté de vous.

Commençons l'excursion par le carrefour de la Poste. L'éclairage électrique de M. Cochet, rue du Portail-Louis, attire les promeneurs. Déjà nos confrères ont signalé cette maison, recommandable par le choix exceptionnel de ses couronnes et objets religieux. Ce qui a frappé surtout dans l'exposition si complète d'hier soir, c'est le bon marché véritablement extraordinaire des articles mis à l'étalage et tous marqués en chiffres connus.

Bien des admirateurs se promettaient de revenir visiter ce magasin qui commence modestement, mais ne peut manquer de prospérer avec son mode de faire.

Nos félicitations à M. Cochet.

Ce genre est un peu triste et sévère. Heureusement que les brillants magasins Poulain, Imbert, Bloudeau, Guellier, Mexme, vont égayer les idées de la foule qui se tient devant leurs étalages.

Place de la Bilange et rue S^t-Jean, tout éblouit dans ce centre commerçant. La circulation y est difficile et comme l'excès en tout est un défaut, on voit à peine devant soi. C'est que la lumière électrique trône dans la plupart des magasins et jette un reflet qui fait cligner de l'œil.

Mais aussi quel éclat, quel flot de lumières sur les expositions ! Comme les nuances ressortent avantageusement ! Honneur à MM. Marcheval, Gouin, Sabatier, Rousseau ! Immense avantage, paraît-il : ce mode d'éclairage ne nuit en rien aux articles exposés ; ils gardent toute leur fraîcheur ; la marchandise rentrera dans les rayons aussi fraîche, aussi pure que si elle n'en était jamais sortie.

Plus loin, ce sont les maisons Guilbaud, Pérare, Esnault, Trouvé, Andrieux, Javaud, qui attirent, chacun dans son genre. En ce qui la concerne, la maison Javaud tient toujours le premier rang, et tout en restant dans la plus grande impartialité, nous devons dire que bien des maisons de chefs-lieux de département ne rivalisent pas avec elle. La foule marche toujours, mais lentement ; elle est retenue par l'exposition Rochereau, Amiot, Joubert, Mée, qui a des articles du meilleur goût ; puis les demoiselles Lemarié. Enfin, les grands magasins du *Printemps*, place Saint-Pierre. Les admiratrices des nouveautés de la saison ne pouvaient s'éloigner de cet étalage, richement éclairé.

Après avoir contemplé l'exposition, dans les magasins que nous venons de citer et ceux qui nous échappent, les amateurs constataient que le gaz lutte avec un succès réel. Les appareils perfectionnés installés chez MM. Javaud, Rochereau, Guilbaud et tant d'autres excitaient l'admiration, et provoquaient des discussions dont le directeur du

gaz peut être justement fier. Il est certain que le candélabre installé place de la Bilange, jette sur toute la surface de cette place un reflet qui fait pâlir tous les reverberes d'alentour.

CHAMBRE DES HUISSIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Saumur, le 4 avril 1890.

Monsieur le Directeur de l'*Echo Saumurois*,

Depuis quelques jours, des personnes malintentionnées répandent avec persistance le bruit qu'un huissier de Saumur aurait été arrêté pour cause de détournements. L'un de nous a même été nommé.

Ce propos malveillant et mensonger a pris naissance à la suite de l'incarcération de l'agent d'affaires Chevry, qui a cherché, paraît-il, à se faire passer pour un des nôtres, mais avec lequel nous n'avons, Dieu merci, rien de commun. Mes collègues me chargent de démentir ce racontar qui nous porte préjudice.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien donner à ces quelques lignes l'hospitalité de vos colonnes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments distingués.

MARCOMBRE,

Huissier à Saumur, *Syndic*.

MORT DE M^{sr} L'ÉVÊQUE D'EVREUX

Le fatal dénouement que l'on ne prévoyait que trop depuis plusieurs jours s'est réalisé l'avant-dernière nuit. Une dépêche reçue hier soir nous apprenait que M^{sr} Grolleau, évêque d'Evreux, avait succombé hier à deux heures du matin.

Tous les paroissiens de Saint-Pierre prieront pour leur ancien curé qui compte toujours de nombreux amis dans notre ville.

Son inhumation n'aura lieu que la semaine prochaine.

Les Conseils généraux ouvriront leur session d'avril le lundi de Pâques.

LES OPÉRATIONS DU CONSEIL DE RÉVISION

Nous avons publié hier la date des opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe 1889.

Nous rappelons aux jeunes gens qui sont portés sur les tableaux du recensement, ainsi qu'à ceux des classes précédentes qui ont été ajournés, qu'ils sont convoqués, examinés et entendus par le Conseil de révision au lieu désigné.

Ils peuvent faire connaître l'arme dans laquelle ils désirent être placés.

S'ils ne se rendent pas à la convocation, s'ils ne s'y font pas représenter, ou s'ils n'ont pas

saisi ses mains tremblantes dans les siennes et murmura :

— Si nous allions sur le passage de Joseph ? — elle prononçait son nom pour la première fois depuis la catastrophe — nous pourrions le voir une...

Sa voix refusa d'achever la phrase cruelle. Darnétal tressaillit : un frisson parcourut ses membres... il regarda sa fille... longtemps, enfin il dit simplement :

— Nous supporterons-tu dans le chemin ? — Peut-être...

— Allons.

Et le vieillard voulut se lever.

— Pas encore, reprit sa fille le retenant doucement, il est trop tôt.

Il se rassit.

Comme autrefois il avait suivi dans les grandes circonstances l'impulsion de sa femme, il suivait maintenant celle de sa fille.

Le silence reprit sans que personne songeât à le rompre.

Enfin, neuf heures sonnèrent.

— Partons, dit Séverine.

Elle se dressa d'un bond.

Tous l'imitèrent.

— Vous ne comptez pas venir, Sulpice ?

obtenu un délai, il est procédé comme s'ils étaient présents.

LES GRANDES VACANCES

L'Université paraît encore plus pressée que le Parlement — si c'est possible — au sujet des vacances. Celles de Pâques n'étaient pas commencées que déjà nous étions fixés sur la date des grandes vacances. Elle est arrêtée, en effet, tous les ans, dans l'instruction adressée par le ministre aux chefs d'établissements en vue des compositions du concours général.

Nous savons donc, dès maintenant, que la distribution des prix du concours aura lieu, cette année, le lundi 4 août. Le lendemain 5, distribution des prix dans les lycées et collèges, et enfin clôture irrévocable et sans remise des vacances le lundi 6 octobre.

LES PROCESSIONS

La majorité du conseil municipal de Saint-Léonard (Haute-Vienne), bien que républicaine, avait voté le rétablissement des processions. Le maire (un opportuniste naturellement) n'ayant pas tenu compte de cette décision, sept des conseillers qui l'avaient voté donnèrent leur démission.

Il s'agissait, dimanche dernier, de procéder à leur remplacement. Deux listes étaient en présence : celles des démissionnaires, partisans des processions, et celle du maire. Les sept démissionnaires ont tous été réélus, et à une forte majorité. Les électeurs de Saint-Léonard ont prouvé qu'ils avaient du bon sens et qu'ils comprenaient la liberté comme tous les honnêtes gens doivent la comprendre.

Au moment où les journaux de la Haute-Vienne nous apportent la bonne nouvelle qu'on vient de lire, ceux de la Charente-Inférieure nous apprennent que les commerçants de Rochefort signent actuellement une pétition réclamant le rétablissement des processions dans l'intérêt de l'industrie locale.

JURISPRUDENCE THÉÂTRALE

Le tribunal de commerce de Nantes vient de juger une affaire qui fixe un point intéressant de jurisprudence en matière théâtrale.

Cinq jeunes gens s'étaient présentés au guichet du Théâtre Graslin et avaient demandé cinq places de parterre ; les billets délivrés, il fut impossible de trouver une place libre ; le contrôleur proposa aux cinq spectateurs de les placer à la seconde galerie ; mais ils refusèrent et réclamèrent leur argent. Sur le refus du contrôleur, ils intentèrent un procès aux artistes en société.

Le tribunal a déclaré que la direction d'un théâtre doit aux spectateurs les places que ceux-ci ont choisies et payées ; qu'elle ne peut leur en imposer d'autres, fussent-elles du même prix. Les artistes en société ont été condamnés,

interrogea-t-elle en se tournant du côté du jeune homme.

— Je pense qu'il vaut mieux m'abstenir.

— Sans doute, sans doute, dit-elle avec précipitation en prenant le bras de son père.

— Je serai dans les environs, ajouta-t-il en lui serrant la main avec force.

— Il ne faut pas s'attendrir, gronda la jeune fille.

Elle le quitta brusquement.

Geneviève suivit.

Sulpice, les larmes aux yeux, les regarda s'éloigner... Lorsqu'ils eurent disparu, secouant son émotion, il se dirigea vers le café habituel des sous-officiers, dans l'espoir d'obtenir quelques renseignements.

Il est des moments dans la vie où tout ce qu'il y a en nous de puissance de souffrir se concentre dans un sentiment unique, où tout ce qu'il y a en nous de vigueur converge vers un seul point... alors l'effort devient suprême... mais il ne faudra pas lui demander de durer outre mesure.

Darnétal et ses filles sont arrivés, sans entrave, à leur douloureuse station.

S'asseyant sur le petit talus qui s'appuie au

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

XVI

Le lendemain, dès l'aube, la famille Darnétal était debout.

Seule, la petite Geneviève avait dormi.

Séverine, comme à l'ordinaire, se montrait agissante, mais ses yeux sombres, agrandis, émergeaient du visage pâle, comme deux rayons fulgurants. Toute la vie semblait concentrée dans ce foyer ardent d'où le jet d'une volonté capable de tenir tête aux éventualités les plus douloureuses, s'élançait sans cesse.

Lorsque la jeune fille ouvrit la porte, elle trouva Sulpice sur le seuil. Gardien fidèle, il était là, toujours là... elle lui donna la main.

La matinée s'annonçait belle.

Les arbres, rafraîchis par la rosée, se lustrèrent d'une belle nuance verte. Les fleurs redressées ouvraient leurs calices ; jusqu'à la route qui avait perdu l'odeur âcre de la poussière.

Mais qu'importaient à ces cœurs mordus par l'inquiétude les caresses de la nature ? L'idée fixe demeurait seule, inexorable, désolante.

Le père, un peu plus courbé que la veille, descendait lorsque la cloche d'une chapelle voisine se mit à tinter.

— J'y vais, dit Séverine en se couvrant la tête.

Tous la suivirent.

Un quart d'heure après, la famille se trouvait près d'un orphelinat isolé. La route étroite, bordée d'arbres, enveloppait d'ombre la petite église.

Entrés en silence, ils prièrent avec une ardeur inexprimable.

— Que mon maître agisse dans sa sagesse, et me pardonne de n'avoir pas mieux élevé l'enfant, proféra Séverine, courbant l'orgueil des Darnétal dans la poussière.

Et des vœux, des soupirs, des invocations s'exhalèrent pour le prisonnier.

Ils s'en revinrent le cœur fortifié, l'esprit soumis.

On prit sans rien dire le repas du matin.

Sulpice paraissait plus inquiet que la veille. Séverine, s'agenouillant près de son père,

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement — ANGERS — Place du Ralliement

PARIS, Maison principale, 2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

HOMMES	ENFANTS
REDINGOTE, drap noir, doublé soie, depuis 40 fr.	COMPLET Régent, double faux gilet, depuis 22 fr.
COSTUME complet fantaisie (3 pièces), depuis 28	COMPLET Marin, cheviotte bleue, broderie laine, depuis . . . 12
PANTALON fantaisie, affaire exceptionnelle, depuis 8	COMPLET Veston (3 pièces), nouv. en cheviotte, depuis . . . 16

GRAND CHOIX DE DRAPERIE POUR VÊTEMENTS SUR MESURE, BONNETERIE, CHEMISERIE, CORDONNERIE, GANTERIE, LINGERIE, etc.

Expédition et remboursement FRANCO, à partir de 25 francs

La BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à Saumur

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21, S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (258)

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoiil.

VENTE

Aux enchères publiques

Les Dimanche 13, Lundi 14, Mardi 15 avril 1890, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, dans l'ancien Prieuré, au bourg de la commune de Vernoiil,

D'un très bon Mobilier

Comprenant : batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, cristaux, service de table; une belle salle à manger; salon; dix chambres à coucher; garnitures de cheminées, pendules, candélabres; literie, sommiers, matelas; meubles anciens, tables, chaises, commodes, etc.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891,

Le Moulin de Bassou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTE. (124)

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE

La Propriété de Oyré

Située au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé,

Appartenant aux époux HARDOUIN-TULASNE, Comprenant : maisons de maître et de fermier, clos de vignes et pièces de terre labourables, le tout d'une contenance de douze hectares trente ares quarante-neuf centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Isidore FORGET, propriétaire à Montreuil-Bellay, soit audit M^e HACAULT, notaire. (307)

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 6 au 23 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre
HOTEL DE LONDRES
Saumur

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Ville de Longué

Construction à forfait

D'UNE

MAISON D'ÉCOLE De Garçons

Le Maire de la ville de Longué prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 27 avril 1890, à une heure de l'après-midi, en la salle de la Mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter à forfait, pour la construction d'une école de garçons et l'appropriation d'une maison devant servir au logement de l'instituteur.

Le montant du devis, dressé par M. Roffay, architecte à Saumur, s'élève à la somme de vingt-huit mille cent sept francs quatre-vingt-sept centimes (28,407 fr. 87), non compris les honoraires de l'architecte qui restent à la charge de la commune.

Le montant du cautionnement à fournir en numéraire est fixé à la somme de quatorze cents francs (1,400 fr.).

Mairie de Longué, le 24 mars 1890.

Le Maire,
Marquis DE MAILLÉ.

Royal Windsor
LE GÉNÉRAL
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT: 22, rue de l'Ecliquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. Bouchet, 2, rue Saint-Jean.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0.85	—	0.45
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges entières	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis	—	0.75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,